



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 28 octobre 2024

Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINÉ Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. DA SILVA Carlos, M. CHORDA Marco, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

Membres absents :

- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth

Secrétaire : Madame VIALLE Anne-Marie

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents 14

Votants 15

33_24 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS « PROGRAMME D'AMENAGEMENT DURABLE « LE BOURG »

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant

« VEGETALISATION DE L'AVENUE DE LA JOSELLE »

Après avoir pris connaissance du règlement sur les modalités d'octroi et de versement des fonds de concours à destination de ses communes membres, adopté par le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans le 13 décembre 2022.

Vu le tableau de la répartition prévisionnelles pour chaque commune et notamment pour Malintrat : 24 565 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte l'avant-projet de « VEGETALISATION DE L'AVENUE DE LA JOSELLE », pour un montant de 46 418.532 euros HT (soit 55 702.24 euros TTC)

DECIDE de présenter un dossier de demande d'aide en faveur d'un fond de concours auprès de RLV ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- ✓ **Fonds propres** 31 137.24 €
- ✓ **Fonds de concours RLV** 24 565.00 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 231 section d'investissement

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 5 novembre 2024
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :
Publié le :